

ITAA

Institute
for Tax Advisors
& Accountants



**JE SOUHAITE PRESENTER
L'EXAMEN D'ADMISSION.
QUELLES MATIÈRES ?
AI-JE DROIT A DES DISPENSES?
LE MAÎTRE DE STAGE ?**

L'EXAMEN D'ADMISSION

➤ OBJECTIF

- vérifier les connaissances théoriques &
- apte à entamer les travaux de stage ?

➤ FORME

- DIGITAL

➤ Même examen pour tous?

- ≠ expert-comptable certifié ou conseiller fiscal certifié

➤ Inscription et demande de dispenses: formulaire sur

<https://www.itaa.be/fr/formulaires/itaa-formulaires-pour-celui-qui-veut-devenir-membre/>

EXAMEN D'ADMISSION AU STAGE DE CONSEILLER FISCAL CERTIFIÉ**MATIÈRES FISCALES****Principes généraux de droit fiscal****Impôt des personnes physiques****Impôt des sociétés****Taxe sur la valeur ajoutée****Procédure fiscale****Droits d'enregistrement et de succession****Fiscalité régionale et locale****Droit fiscal européen et international****DROIT DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS****PRINCIPES DE DÉONTOLOGIE RELATIFS À LA PROFESSION AINSI QUE LES PRINCIPES EN MATIÈRE DE
LÉGISLATION ANTI-BLANCHIMENT**

EXAMEN D'ADMISSION AU STAGE EXPERT-COMPTABLE CERTIFIE


<u>MATIÈRES DE LA COMPTABILITÉ</u>	<u>MATIÈRES FISCALES</u>
Comptabilité générale	Principes généraux de droit fiscal
Droit comptable et législation relative aux comptes annuels	Impôt des personnes physiques
Analyse et critique des comptes annuels	Impôt des sociétés
Comptes consolidés et législation relatives aux comptes consolidés	Taxe sur la valeur ajoutée
Principes de la législation européenne et des normes internationales en matière de comptabilité	Procédure fiscale
Contrôle externe	Droits d'enregistrement et de succession
Contrôle interne	Fiscalité régionale et locale
Comptabilité analytique d'exploitation et comptabilité de gestion	Droit fiscal européen et international
Analyse financière et principes fondamentaux de gestion financière des entreprises	
<u>DROIT DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS</u>	<u>AUTRES MATIÈRES</u>
<u>PRINCIPES DE DÉONTOLOGIE RELATIFS À LA PROFESSION AINSI QUE LES PRINCIPES EN MATIÈRE DE LÉGISLATION ANTI-BLANCHIMENT</u>	Principes de droit de l'entreprise, de droit économique et de droit de l'insolvabilité
	Principes de droit civil
	Principes de droit du travail et de la sécurité sociale
	Systemes informatiques et processus digitaux en rapport avec les activités de l'expert-comptable et du conseil fiscal

PUIS-JE OBTENIR DES DISPENSES?

- Le candidat qui est porteur d'un **diplôme ou titre** visé par la [loi ITAA](#), est, **à sa demande, (= pas automatique)** dispensé de présenter l'examen d'admission relatif aux matières expressément mentionnées sur son diplôme ou, le cas échéant, sur le **supplément de diplôme**, dans la mesure où le nombre d'heures ou d'unités de cours consacrées à l'étude d'une matière est au moins égal au nombre mentionné dans la grille reprise en « annexe 2 »,
- Des dispenses peuvent également, le cas échéant, être obtenues sur base d'**attestations ou de certificats de réussite** pour une matière faisant partie d'un **module de formation** reconnu par une des communautés, dans la mesure où le nombre d'ECTS ou d'heures consacrées à l'étude de cette matière est au moins égal au nombre mentionné dans la grille reprise en « annexe 2 ».
- Le candidat porteur d'un ou **plusieurs diplômes** complémentaires est dispensé, **à sa demande**, des matières reprises sur ces diplômes complémentaires, pour autant que celles-ci répondent aux conditions



Les dispenses ne sont jamais attribuées automatiquement. Elle doivent toujours être demandées individuellement simultanément avec la demande d'inscription !!

ANNEXE 2: LES DISPENSES POUR L'EXAMEN D'ADMISSION DE CONSEILLER FISCAL CERTIFIE		CRÉDITS EN ECTS
Principes généraux de droit fiscal		3
Impôt des personnes physiques		6
Impôt des sociétés		6
Taxe sur la valeur ajoutée		5
Procédure fiscale		3
Principes de droits d'enregistrement et de succession		1
Principes de fiscalité régionale et locale		1
Principes de droit fiscal européen et international		1
Droit des sociétés et des associations		4
Principes de déontologie relatifs aux activités de la profession ainsi que les principes en matière de législation anti-blanchiment		3
 Pour le calcul des crédits ECTS vers les heures de contact, les crédits sont multipliés par 15.		


ANNEXE 2 : LES DISPENSES POUR L'EXAMEN D'ADMISSION D'EXPERT-COMPTABLE CERTIFIE /1

CRÉDITS EN ECTS

ITAA

Comptabilité générale	9
Droit comptable	3
Législation relative aux comptes annuels	3
Analyse et critique des comptes annuels	4
Comptes consolidés et législation relative aux comptes consolidés	3
Principes de la législation européenne et des normes internationales en matière de comptabilité (IFRS)	3
Contrôle externe	5
Contrôle interne	4
Comptabilité analytique d'exploitation et comptabilité de gestion	6
Principes fondamentaux de gestion financière des entreprises	5
Organisation des services comptables et administratifs des entreprises	3

 Pour le calcul des crédits ECTS vers les heures de contact, les crédits sont multipliés par 15.

ANNEXE 2 : LES DISPENSES POUR L'EXAMEN D'ADMISSION D'EXPERT-COMPTABLE CERTIFIE /2	CRÉDITS EN ECTS
Principes généraux de droit fiscal	3
Impôt des personnes physiques	6
Impôt des sociétés	6
Taxe sur la valeur ajoutée	5
Procédure fiscale	3
Principes de droits d'enregistrement et de succession	1
Principes de fiscalité régionale et locale	1
Principes de droit fiscal européen et international	1
Principes de déontologie relatifs aux activités de la profession ainsi que les principes en matière de législation anti-blanchiment	3
Droit des sociétés et des associations	4
Principes de droit de l'entreprise, de droit économique et de droit de l'insolvabilité	3
Principes de droit civil	2
Principes de droit du travail et de la sécurité sociale	2
Systèmes informatiques et processus digitaux en rapport avec les activités de la profession	5
 Pour le calcul des crédits ECTS vers les heures de contact, les crédits sont multipliés par 15.	

L'EXAMEN D'ADMISSION

 Combien de temps j'ai pour réussir l'examen d'admission ?

- 3 ans

 Dois-je réussir toutes les matières pour pouvoir commencer le stage ?

- Conseiller fiscal certifié: oui
- Expert-comptable certifié:
 - réussir au moins les principes généraux de droit fiscal et les matières autres que les matières fiscales;
 - Les autres matières fiscales doivent être réussies dans les douze premiers mois de la période de stage.

 J'ai réussi mais je n'ai pas encore un maître de stage ?

- Pas de problème: le résultat est valide pour deux ans

 Qui peut être mon maître de stage ou mes maîtres de stage?

- ✓ Le conseiller fiscal ou expert-comptable certifié – 5 ans d'agrégation
- ✓ L'expert-comptable ou l'expert-comptable fiscaliste – 5 ans d'agrégation